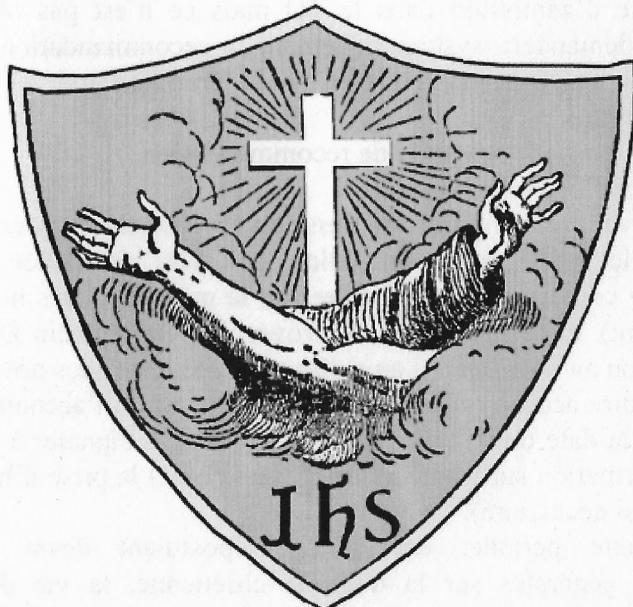


# SOIT LOUÉ NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST



## Récapitulatif TOF De la demande d'entrée jusqu'aux funérailles franciscaines

### Table des matières

Le postulat et la vêture .....	2
La profession .....	3
Après la profession : points divers pour aider à vivre son engagement.....	5
Conclusion .....	7

## **Le postulat**

Que le regardant soit dirigé vers le maître (ou la maîtresse) des novices qui le prend en charge et en informe le discrétoire. Qu'il fasse connaissance avec les membres du discrétoire dès que possible et vienne "regarder" une ou deux réunions de la Fraternité.

S'il est intéressé à devenir tertiaire, on peut demander au regardant une demande écrite d'admission dans le TO mais ce n'est pas obligatoire. En revanche, on demandera systématiquement la recommandation du directeur spirituel ou du confesseur ou prêtre de la Tradition qui le connaît bien. Envoyer à ce prêtre :

- le formulaire de demande de recommandation,
- les conditions d'admission,
- une enveloppe timbrée à l'adresse du Père Directeur pour le retour.

NB : La lettre de recommandation doit être demandée au directeur spirituel ou au confesseur par le maître (ou la maîtresse) des novices (et non par le regardant), et ce prêtre doit l'envoyer au Père capucin Directeur de la Fraternité et non au regardant ni au maître (ou maîtresse) des novices.

Le discrétoire accepte ou refuse le regardant. Si on l'accepte, il faut fixer en discrétoire la date du début officiel du postulat, à signaler à l'intéressé, et prévoir une formation suffisante avant (et en vue de) la prise d'habit (de 3 à 6 mois, ou plus si nécessaire).

Durant cette période, en effet, le postulant devra acquérir les connaissances générales sur la doctrine chrétienne, la vie de NSP Saint François et le Tiers-Ordre. Il doit s'abonner à la "Lettre Tertiaire Franciscaine".

Le recteur introduit le postulant par un mot d'accueil, au cours d'une réunion de Fraternité.

En réunion de discrétoire, le maître des novices fait part de l'opportunité de la vêteure bien à l'avance et on en prévoit la date.

Le postulant, de son côté, fait une demande écrite (facultative mais de conseil) en toute simplicité franciscaine.

## **La vêteure**

Pour la cérémonie de vêteure : p. 281 (ou p. 306)

### **- Préparation spirituelle**

- Chaque postulant peut gagner ce jour une indulgence plénière, il veillera à se confesser en temps voulu, à communier dans la

journée, à réciter vocalement les prières aux intentions du souverain pontife, et à renoncer sincèrement à toute attache au péché.

- **Préparation matérielle**

- Registre préparé à l'avance par le (ou la) secrétaire qui sera signé ensuite par l'officiant.
- Image-memento à remplir (à faire signer par l'officiant et le novice, qui la garde ensuite, après la cérémonie).
- Répétition de la cérémonie : mise de la corde, réponse aux prières, moment où il faut se lever avec le cierge.
- Remettre à l'officiant de la cérémonie de vêture une liste écrite des noms choisis par le postulant (et validés par le Directeur de la Fraternité). Éviter les doublons.

- **Préparation pour le sacristain**

- Surplis, eau bénite (avec aspersoir), étole blanche, cierges de l'autel (à allumer)
  - Côté épître sur une table
    - Manuel, scapulaire, cordon, voile blanc (pour les sœurs), cierge pour le postulant

- **Prévoir un chant pour la fin de la cérémonie.**

- **Après la cérémonie, remettre un insigne au(x) nouveau(x) novice(s).**

## La profession

En discrétoire : opportunité de la profession, avec date. (Prévoir 3 mois à l'avance, au moins, pour éviter décisions hâtives et contrordres).

Le novice de son côté : fait une demande écrite ( facultative mais de conseil), en toute simplicité franciscaine.

Pour la cérémonie de profession : p. 292 (ou p. 306)

- **Préparation spirituelle**

- Le Bon Dieu (donc la prière – éventuellement retraite ou neuvaine préparatoires)

- Les Pères capucins (entretiens et visite canonique)
- Rappel : indulgence plénière (comme pour la vêture)
- Le Maître des novices veillera aux points suivants :
  - Retraite franciscaine pendant le postulat ou le noviciat.
  - Lire *Un mot de la Règle chaque jour* par le Père Samuel ou les conférences d'un maître des novices, polytechnicien (finir avant la profession)
  - Une vie de Saint François
  - Une connaissance suffisante du *Manuel du Tertiaire*
  - Le questionnaire d'examen écrit ou oral (à adapter selon les personnes)
  - Visite canonique au cours du noviciat (sans la pénitence) vers la fin du noviciat = excellent bilan.

- **Préparation matérielle**

- Confection du grand habit si possible.
- Registre préparé à l'avance par la secrétaire, qui sera ensuite signé par l'officiant et l'élu. De même l'image-memento.

- **Préparation de la cérémonie**, (en répétant notamment pour le baiser de paix).

- Le novice doit avoir scapulaire et corde propres au-dessus de ses habits séculiers ou bien être en grand habit.
- Des chants (avec répétition) dont le *Te Deum* p. 298 (en n'entonnant pas trop bas, car on détonne et on descend trop bas pour la fin)

- **Préparation pour le sacristain**

- Surplis, eau bénite (avec aspersoir), étole blanche, cierges de l'autel (à allumer)
  - Côté épître sur une table
    - Crucifix, manuel, voile noir (pour les sœurs)

- **Baiser de paix**

- Les frères profès donnent le baiser de paix aux nouveaux profès.
- Les sœurs professes donnent le baiser de paix aux nouvelles professes. (Elles ne s'embrassent pas !)

- Pour donner le baiser de paix :
  - celui qui donne le baiser de paix met ses mains dessus les bras du receveur et touche sa tempe droite, tout en disant la formule : PAX TECUM
  - celui qui reçoit le baiser de paix répond : ET CUM SPIRITU TUO

Finir les cours du noviciat si besoin. Se sentir novice toute la vie. (Les Jésuites, après plusieurs années de vie religieuse, faisaient un 2<sup>ème</sup> noviciat.)

## Après la profession

### Points divers pour aider à vivre son engagement

- Visite canonique individuelle

En fin d'année, envoyer au Père Directeur le listing des tertiaires en ajoutant la colonne « visite canonique », ce qui permettra au Père de noter les dates de visite et de les communiquer au disrétoire, en début d'année civile pour les reporter sur le registre dans la colonne prévue.

Pour la visite canonique, chaque tertiaire doit remplir le tableau, avant la visite, en 2 exemplaires :

- un pour lui-même
- un pour le Père visiteur.
- Se reporter aux références du *Manuel (Règle et Constitutions)* pour mieux saisir ses obligations.
- Tendre à réaliser ses obligations, voilà le but de la visite, il ne s'agit pas d'être parfait du 1<sup>er</sup> coup.

Comme on ne peut aborder tous les points en détails, sélectionner les points où il y a des manquements spéciaux ou bien les points où on a des questions à poser.

Faire remplir au Père Visiteur le memento « visites canoniques annuelles » comprenant la date de la visite, le nom et la signature du Père, la résolution. (à conserver ensuite dans le *Manuel*).

Organiser les visites de façon précise. Si le tertiaire n'est pas passé au bout de 10 mois, trouver un moyen concret pour l'aider à franchir le cap.

- Faire une retraite franciscaine fermée selon saint François et sa spiritualité (article 66 des *Constitutions* : p 55 dans le *Manuel du Tertiaire*), tous les 3 ans si possible.
- Récollection mensuelle pour se relancer sur le chemin de la perfection.

- Bilan du mois passé,
  - Prévision du mois à venir,
  - Lecture des textes prévus pour cette récollection dans la Lettre Tertiaire Franciscaine.
  - La mort (méditation motivante sur les fins dernières).
- Pour ceux qui n'ont pas fait de noviciat, les encourager à prendre tous les moyens pour se former (lectures, CD, conseils du maître ou maîtresse des novices).
  - Visite canonique de Fraternité (= visite du discrétoire et de tous les tertiaires) : à organiser [cf. Document spécial].
  - Assistance aux journées du TOF.

Établir les convocations avec :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- programme de la journée</li> <li>- citation (éventuelle)</li> <li>- grandes fêtes ou dates</li> <li>- informations diverses</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- indulgences</li> <li>- intentions de prières</li> <li>- points particuliers d'organisation</li> </ul> |
|---|--|

La réunion doit être préparée, organisée, attrayante. Cette réunion prime sur tout : le rappeler, et donner envie aux tertiaires de se retrouver comme pour une réunion de famille (ce qui est bien le cas).

La conversation au cours des repas doit être intéressante, amicale, mais éviter les sujets mondains ou ce qui tourne autour de la nourriture et de la boisson.

- Pour un changement de Fraternité, le tertiaire doit faire sa demande par écrit. Le discrétoire se met en rapport avec la future Fraternité. (Transfert des renseignements de secrétaire à secrétaire pour agrégation).
- Penser aux tertiaires agrégés dispensés de réunions (un membre du discrétoire en est responsable) et aux tertiaires étrangers confiés à la Fraternité.
- Prévoir un cadeau pour les tertiaires qui quittent la région (offrir une Messe à leurs intentions). De même pour les discrets à l'expiration de leur(s) mandat(s).
- Présenter le tertiaire arrivant : la cérémonie d'agrégation n'est pas nécessaire s'il vient d'une autre Fraternité mais remplir le registre « Personnel » et le registre « Vêtures-Professions » (p 105 sv. de ce même registre).

- Le bibliothécaire doit être susceptible de présenter ses livres. Prévoir, éventuellement, à cet effet, une fiche par livre. Stimuler à la lecture.
- La CD-thèque : chaque Fraternité doit en être pourvue et promouvoir l'audition des CD de sermons et conférences. Tout sur clé USB désormais.
- Bilan d'assiduité : chercher cause de l'absentéisme et les moyens pour y remédier.
- Penser aux jubilés : travail des secrétaires. Les organiser de façon festive : fêtes de la persévérance !
- Prévoir, éventuellement, chaque année, une sortie de Fraternité (Pèlerinage et/ou détente) pour resserrer les liens entre tertiaires et “souder” la Fraternité.
- Testament : les tertiaires font leur testament (clair, organisé), dès que possible (matériel et spirituel, surtout s'il y a risque de ne pas avoir la Messe de saint Pie V pour les funérailles).
- Décès d'un membre de la Fraternité : en communiquer la nouvelle à tous et au plus vite, et rappeler les obligations qui incombent à chaque tertiaire à cette occasion.
- Le défunt est, si possible, en grand habit pour les funérailles (s'il en a un). Éventuellement, contribuer à l'offrande d'un trentain de messes pour le repos de son âme.

## Conclusion

**Le but suprême de toutes ces prescriptions et rappels est d'entraîner les tertiaires à la perfection. Ne pas l'oublier. C'est l'âme du Tiers-Ordre, sans laquelle rien n'a de valeur. Dans la famille séraphique, l'Amour du Bon Dieu doit tout imprégner, du début à la fin !**

4 mai 2019

En la fête de Notre-Dame Divine Bergère

